L'Université Laval

Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Octobre 1892. No. 52.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

CARSLEY & CIE

344 Rue Main, Winnipeg.

:o:

NOUS VENONS DE RECEVOIR UNE GRANDE QUANTITÉ DE MARCHANDISES D'AUTOMNE, TELS QUE

TWEEDS FRANCAIS *POUR COSTUMES ET GILETS.*

ETOFFES A MANTEAUX

Unies et avec dessins.

NOUS VENONS DE RECEVOIR UN BEL ASSORTIMENT DE MANTEAUX FAITS, POUR AUTOMNE ET HIVER, DE TOUTES QUALITÉS.

MANTES EN TWEED, COULEURS FONCÉES ET PALES, DE TOUS LES GOUTS.

NOTRE ASSORTIMENT D'ETOFFES A ROBES EST DES PLUS COMPLETS.

Nous venons aussi de recevoir au gros lot de

COUVERTES DE LAINE, BLANCHES ET GRISES,

Que nous vendons à bon marché.

ARTICLES POUR HOMMES :—
Corps et Caleçons de laines Canadienne et d'Ecossé.
Chaussons en mérinos, en cachemire et en laine.
Bretelles, collets, poignets, chemises blanches, chemises de flanelle et chemises de nuit.

:o:

—CARSLEY & CIE—

344 RUE MAIN - - - - - WINNIPEG

M. J. A. CORBEIL, ci-devant de Montréal, répondra à la clientèle française.
1a 15.6.92

M. EDOUARD GUILBAULT

Ferblantier-Couvreur,

—A TOUJOURS EN MAINS—

UN :-: ASSORTIMENT :-: COMPLET :-: DE



Ferblanterie, GRANIT, POELES, — ET — Ustensiles de Cuisine.

HUILE — DE — Charbon, Machine, Etc., Etc.

SPÉCIALITÉ DES OUVRAGES POUR GRÉEMENT DE BEURRERIES ET FROMAGERIES.

ESTIMATIONS DONNEES SUR DEMANDE.

Couverture : Ferblanc, Tole Galvanisee,

GOUTTIERES ET DALLES.

RÉPARATIONS DE TOUTES ESPÈCES A DES PRIX TRÈS RÉDUITS.

M. Guilbault s'occupe aussi du posage de système de chauffage à air chaud, au charbon et au bois, ainsi que du posage de paratonnerres.

AVENUE TACHÉ, - - SAINT-BONIFACE.
24.2.92

DUNCAN MACARTHUR, Ecr., Président. Hon. JOHN SUTHERLAND Vice-Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

"The North West Fire Insurance Co'y of Manitoba."

Organisee en 1883.

Capital autorisé	$500,000
Déposé au Gouvernement de Manitoba	10,000
Actif en argent	110,000

Cette Cie offre plus d'avantages (surtout aux cultivateurs) que toute autre compagnie faisant affaires dans cette province.

Elle est la seule qui assume le risque des dommages causés par le vent, les cyclones, etc., en sus du feu et de la foudre, et cela au même taux.

Cette compagnie accepte des billets à longs termes en paiement des primes, lorsque cela est nécessaire.

M. Jos. T. Dumouchel, agent de la compagnie, et bien connu du public, se fera toujours, comme par le passé, un plaisir de donner les informations voulues concernant toute affaire d'assurance.

G. W. GIRDLESTONE, Secrétaire et Gérant. JOS. T. DUMOUCHEL, Agent voyagenr.

Nos. 375 et 377 Rue Principale, Winnipeg.
1a 18 12 89

SANTÉ POUR TOUS !!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

VARIÉTÉS

LE SONGE

Le laboureur m'a dit en songe : " Fais ton pain
Je ne te nourris plus, gratte la terre et sème."
Le tisserand m'a dit : " Fais tes habits toi-même."
Et le maçon m'a dit : " Prends la truelle en main."

Et seul, abandonné de tout le genre humain
Dont je traînais partout l'implacable anathème,
Quand j'implorais du ciel une pitié suprême,
Je trouvais des lions debout dans mon chemin.

J'ouvris les yeux, doutant si l'aube était réelle :
De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle,
Les métiers bourdonnaient, les champs étaient semés.

Je connus mon bonheur et qu'au monde où nous sommes
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes ;
Et depuis ce jour-là je les ai tous aimés.

SULLY-PRUDHOMME.

MISÈRES D'ENFANTS

Mornes, ils sont là, dans la chambre désertée, réunis autour du feu, où se consument quelques cendres ramassées parmi les déchets, le matin, sur les trottoirs.

Ils ne rient pas, ils ne jouent pas comme devraient le faire des enfants de cet âge : ils attendent.

Les bruits de la maison encombrée montent, mêlés à ceux de la ruelle populeuse.

Mais les enfants ne disent rien : la vie semble s'être retirée d'eux avec leurs parents. Ils attendent. Ils se serrent autour du feu, sages, résignés, comme s'ils savaient que le foyer est l'emblème de la famille, et qu'ils voulussent amasser dans leurs corps frêles la chaleur qui manque à leurs pauvres petits cœurs transis.

Seuls.

Seuls toute la longue journée, à cet âge où la vie de l'enfant est suspendue aux yeux, aux lèvres, à la voix de la mère. A cet âge où la nature place l'éducation physique la plus active, la plus intense, où chaque pas de l'enfant, chaque geste, chaque mouvement, doivent être une leçon de choses pour lui.

Seuls.

Il faisait encore nuit lorsque, ce matin, le père est parti à la fabrique, emportant son bidon de café et sa musette.

Elle est loin, la fabrique !

Jamais dans le piétinement affairé de midi qui ramène des bandes d'ouvriers et d'ouvrières au quartier, son pas ne résonne sur les escaliers raides et noirs. Il ne rentre qu'à sept heures, se laisse tomber sur une chaise, jette sa casquette dans un coin, et passe sa main noircie, brûlée, teinte de toutes les couleurs, parmi les cheveux blancs de mauvaise poussière.

Il travaille aux produits chimiques et gagne, à s'empoisonner, trois francs par jour.

Quand il rentre, le soir, les petits sont si heureux ! C'est comme un nouveau jour qui se lève.

" Père est là ! " La solitude est rompue, la vie est revenue, la pesante monotonie brisée. Ils se réunissent autour de " père," comme ils sont réunis maintenant autour du feu, et, silencieusement, craintivement, le contemplent, le couvent de leurs yeux enfantins. C'est pourtant bien vrai qu'il est à eux, à eux si petits, cet homme dont la tête touche presque au plafond de la chambre, et qui a des épaules si larges, une voix si forte !

Jamais il ne les a frappés, jamais non plus il ne les a caressés. Et les enfants, obscurément tourmentés par ce besoin de tendresses qui est la respiration de leur jeune âme, se tiennent autour de lui, attendant.

Parfois, un des plus petits, se faisant câlin, pose sa menotte sur le genou de l'ouvrier, et buvant son regard de deux yeux agrandis par une émotion subite, lui dit avec ferveur : " Père..."

C'est tout, cela suffit.

L'enfant s'est donné dans ce geste, dans ce mot.

Mais l'homme, indifférent, casse sa croûte, se contente de faire un signe de tête au petit. Il ne sait pas. Il est trop fatigué, d'ailleurs. L'industrie atrophie le cœur des esclaves modernes.

Les enfants, cependant, lui enseignent la tendresse.

Ils le regardent manger, comme heureux. Ils lui posent des questions.

—Père, est-ce bien loin, la fabrique ?

—Oui.

—Faut-il traverser un pont ?

—Oui.

—Y a-t-il des chevaux là-bas et des chariots ?

—Oui.

Découragés par ces monosyllabes, les petits se rabattent sur la casquette, sur la pipe, sur la musette de leur père, tournant craintivement ces objets entre leurs doigts.

Oh ! s'il voulait jouer un peu avec eux, rire et parler, comme ils seraient heureux !

Mais la sévérité du travail flotte autour de lui comme une atmosphère, les refroidit, les tient à distance.

Leur père est à peine leur père : il n'est que le travail. Sur lui comme sur eux le travail jette son ombre, le travail industriel, trop lourd, trop asservissant et trop peu lucratif.

***

La mère aussi est partie pour son atelier de cartonnages. Elle gagne quatre-vingt-dix centimes par jour, ce qui équivaut à dix francs quatre-vingts centimes la quinzaine, et pour ce salaire elle doit quitter ses enfants, confinés dans la tristesse d'abandon de la chambre en désordre.

Et toute la longue, longue journée, les petits attendent, innocentes victimes de l'implacable lutte pour la vie.

Les deux aînés parfois s'amusent à couper des pommes de terre en rondelles qu'ils font cuire sur le couvercle du poêle. Et le petit, de quatre ans, à l'air si sérieux et si triste, réclame gravement sa part du festin.

Il est venu au monde après un chômage prolongé. Il en porte encore le souci sur son petit front pâle et dans le pli de sa bouche. Oh ! il n'a pas trouvé de berceau blanc, lui, ni même la toison chaude et la tiède litière que trouve l'agneau qui vient de naître. La misère l'a reçu et couché sur une poignée de haillons, et il lui est arrivé de boire les larmes de sa mère en même temps que son pauvre lait.

Et il est resté soucieux, ce petit. Des journées entières il paraît plongé en des réflexions douloureuses, poussant des soupirs à l'âge où les enfants heureux égrènent les éclats de rire perlés.

C'est lui qui, le premier, tourne la tête vers la porte, lorsque, pendant les longues heures d'attente, quelque bruit de pas vient allumer leur espoir.

Et quand l'espoir est déçu, quand les pas s'éloignent, ses grands yeux tristes se font plus tristes encore.

Mais il ne pleure jamais d'impatience, comme le tout petit qui se tord dans sa chaise et qui, lui aussi—à dix-huit mois !—connait les tristesses de la solitude et les joies de la réunion, le soir.

Il ne pleure jamais, car cela ne servirait de rien. Père ni mère ne l'entendent. Ils sont loin, toujours au travail. Oh ! ce travail !

La mère découpe et colle des bandes vertes et bleues sur les couvercles de boîtes qu'elle arrange en hautes piles autour d'elle, pendant que sa couvée, dans la chambre déserte, languit et s'étiole à l'attendre.

Ses doigts agiles donnent tous leurs soins aux cartonnages et les pauvres petits là-bas, qui ont si grand besoin des mains maternelles, sont laissés à eux-mêmes.

Le nourrisson a les pieds mouillés et glacés, il pleure, il se tord dans la chaise où il est prisonnier. Hélas ! celle qui devrait réchauffer dans ses mains ces petits pieds roses et nus, n'est pas là. Elle est prisonnière dans son atelier—pour un salaire.

Anxieux de son absence et sentant la faim venir, le nourrisson regarde autour de lui avec toutes sortes de petites mines désespérées. Ses pleurs redoublent quand l'aîné de la famille lui présente un vieux bout de bois de réglisse comme consolation.

Ce n'est pas cela qu'il veut !

Il est tout misère ! Ankylosé dans sa chaise depuis des heures, inquiet de l'absence maternelle, altéré, glacé, affamé, il sent que le moment est venu où il doit se reposer dans les bras de sa mère et entendre sa voix, recevoir ses baisers.

" Mère va venir," dit d'une voix blanche le pauvret de quatre ans. " Tais-toi, Charles, mère va revenir."

Son instinct d'enfant lui inspire ces paroles. Il devine ce que désire le nourrisson. Et lui donc ! N'aspire-t-il pas après la rentrée de sa mère comme après une délivrance !

Quel cœur de mère ne comprend pas l'inexprimable langueur des petits enfants esseulés qui attendent leurs parents ? Pour peu qu'il y ait d'amour du côté du père et de la mère, les enfants sont tout désir !

Ils sont seuls, ils languissent après ceux qui sont leur refuge et leur soutien, leur consolation, leur vie.

Que de larmes les petits enfants, même dans les classes aisées, ne versent-ils pas en l'absence de la mère qu'ils rappellent par leurs pleurs ?

Et comme elle doit, quand elle revient, consoler de cette absence, par des baisers et des caresses, ces petits êtres qui ne vivent que par elle !

Aux longues heures triomphantes des après-midi d'été, aux heures sombres des jours d'hiver, il est, dans les logements ouvriers, des milliers d'enfants seuls — tristes, abandonnés, pour lesquels il n'y a ni gaieté, ni joie, ni exercice, ni jeux, ni éducation.

Or, la vie du jeune enfant dans les premières années est une éducation permanente, et la solitude est mortelle pour lui puisqu'il doit tout apprendre.

L'absence de la mère, de la gardienne naturelle et sainte de l'enfance, est un malheur pour l'enfant. Son développement corporel, intellectuel et moral, en souffre, en souffrira.

Pendant que roulent les équipages le long des avenues et des boulevards, pendant que les boutiques de luxe s'emplissent de visiteurs, dans les rues populeuses des quartiers ouvriers les petits enfants délaissés attendent leur mère, leur père que le travail retient.

Et personne ne songe à donner la charité d'une visite à ces petits abandonnés, dont l'engrenage social écrase l'enfance.

Non, aucune parmi celles qui ont trop de loisir et trop d'argent.

Et pourtant, quelle belle pensée de porter ses pas de temps en temps vers ces quartiers de misère, et de remplacer pour une heure la mère absente, esclave de la nécessité !

Quelle joie aussi de faire naître un sourire sur ces petits visages pâles que jamais le sourire n'égaie, de voir ces petites mains se tendre vers une image, un bonbon, une fleur fatiguée, un jouet à demi brisé, d'échets du luxe, qui mettront en liesse ces pauvres demeures !

Quelle œuvre douce et divine de miséricorde de sécher les pleurs de ces petits enfants, de calmer leurs angoisses, de rompre leur solitude, de prévenir parfois un malheur qui les menace, de leur faire entendre une voix humaine, de les consoler par une caresse.

O, détournez-vous une heure des chemins du plaisir et de la vanité pour penser à ces petits à qui personne ne pense, pour vous occuper de ces délaissés dont personne ne s'occupe, pauvres petites victimes du salariat, isolés dans leur misère d'enfants au milieu du tumulte d'une capitale ! RENÉ GANGE.

EMILE ZOLA À LOURDES

On ne lira pas sans intérêt le récit suivant emprunté à *L'Univers :*

La grosse nouvelle du jour est l'arrivée réelle d'Emile Zola à Lourdes, au milieu des pèlerins. D'heure en heure, le bruit en avait circulé d'une façon si persistante qu'il n'était plus possible de douter. Le romancier était bien dans la cité de Marie. On en donnait la description, le costume gris, la couleur du chapeau blanc. A ses côtés avait été vue une femme d'un certain âge, habillée de bleu pointillé, le cou entouré d'un fichu jaune.

Muni de ces renseignements, j'ai eu l'idée de lui demander une interview. L'époque est à ces sortes d'articles, et la présence de Zola à Lourdes méritait de devenir le thème d'un dialogue. Mais où le trouver, au milieu de cette foule de trente mille personnes ?

J'en était là avec mon désir, cherchant de tous côtés à découvrir le romancier réaliste dans la ville du surnaturel, lorsque, passant sous la porte du bureau des constatations, j'ai avisé l'un des fils du docteur Boissarie, l'auteur de l'*Histoire médicale de Lourdes*, qui se trouvait là :

—Avez-vous vu Zola ?

—Non, mais il est venu ici trois fois pour demander d'entrer au bureau.

—Et que lui a-t-on répondu ?

—Que la question serait tranchée demain.

—Et il n'est plus ici ?

—Je ne sais, peut-être...

Je continurai mon chemin du côté de l'hôpital des Sept-Douleurs.

Là, j'appris qu'il était remonté au haut de la vieille ville, où il dînait à l'*Hôtel des Pyrenées*. Et, sans plus de cérémonie, j'allai là dans l'intention de le trouver à l'heure de son repas. Mais, soit lenteur de ma part, soit précipitation de la sienne, Emile Zola était déjà ressorti en compagnie d'un prêtre venu pour le chercher. Ils étaient partis ensemble du côté de l'hôpital que je venais de quitter, et de là, sur le parcours de la féerie merveilleuse, qui s'appelle la procession aux flambeaux.

A dix heures, Zola, fatigué, remontait à son logement. Il était épuisé d'émotions humaines, c'est le mot dont il s'est servi.

—Monsieur Zola ?

—C'est moi.

—Je suis journaliste et j'ai une petite commission pour vous.

—De quel journal ?

—Je suis le correspondant de *L'Univers*.

—Ah ! *L'Univers !* Dernièrement, François Veuillot m'a consacré un article très intéressant. Il a du talent, ce garçon-là. Et quelle est votre commission ?

—Ma commission est de vous dire que demain vous déposiez votre carte chez les Pères de Lourdes et chez le Père Picard. Puisque vous désirez entrer au bureau des constatations, puisque vous avez frappé à la porte, *on vous ouvrira*. Lourdes est le lieu qui traduit le mieux l'Evangile sur la terre.

—Très bien, je vous remercie.

—Et comment êtes-vous venu à Lourdes ? Avez-vous lu quelque ouvrage qui vous y a conduit ?

—J'ai acheté le volume de Henri Lasserre, qui est sur ma table. Déjà l'année dernière ma résolution était prise. Me trouvant à Cauterets avec ma femme, l'idée m'est venue de passer à Lourdes pour regagner Paris. Là, j'ai vu un groupe de pèlerins de la Vendée et de la Bretagne, et ma foi, j'ai été très saisi par ce spectacle. J'aime les grands mouvements, les grands courants, les grandes passions qui soulèvent l'humanité. Et en voyant ce qui se passait ici, je me suis dit : Mais voilà un monde nouveau qui est digne, au plus haut point, d'être examiné. J'y viendrai faire de nouvelles études. Henri Lasserre est-il ici ?

—Oui, il est ici.

—Je désirerais le voir, c'est un esprit très intelligent, avec lequel je serais heureux de lier connaissance.

—Vous le verrez certainement. Et quelles sont vos premières impressions d'ensemble ?

—*Très saisissantes*. Le spectacle des malades devant la grotte, le bruit de toutes ces prières, l'écho de toutes plaintes m'a littéralement *saisi à la gorge*. Je trouve cela littéralement beau. Donner du courage, faire tomber un rayon d'espérance de guérison sur tant de désespérés et d'infortunés ! N'y eût-il que cela, Lourdes serait un grand bienfait *humanitaire*. Et ce serait un *crime de lèse-humanité* que de ne pas le reconnaître. Les journaux qui ont l'habitude de parler sans rien savoir m'ont prêté toutes sortes d'intentions que je n'ai pas. Le *Figaro* a publié l'autre jour huit lignes qui n'ont pas de sens. D'autres ont prétendu m'avoir vu à Cahors, les autres ailleurs. Je n'ai pas passé par Cahors, ni par Quimper-Corentin, j'ai tout simplement pris le sud-express, le 18 au soir, à la gare du Nord et me voici à Lourdes, sans aucun parti pris, comme on l'a répandu. Ma pensée est de faire une étude de mœurs. Je ne suis ni médecin, ni pèlerin, ni croyant, ni incroyant ; je suis comme disait Balzac, *docteur ès sciences humaines*, et je viens faire un cours tout nouveau de choses toutes naturelles à Lourdes. J'irai partout, je veux tout voir, tout interroger.

—Pour cela, vous n'auriez qu'à demander une CROIX qui vous permettrait de circuler en tous les sens.

—Une croix de passage ?

—Oui.

—Parfaitement, je le veux bien, et demain elle sera là, comme la vôtre, puisque c'est une clef nécessaire. J'y avais pensé, mais on aurait cru que je jouais un rôle au milieu des pèlerins. Je ne pouvais me résoudre à cette attitude-là.

—Que pensez-vous de la procession que vous venez de contempler ?

—Comme mise en scène, c'est la chose la plus merveilleuse qui soit au monde. Rien ne peut lui être comparé de ce que j'ai vu. Mais que de fatigues pour ces pauvres gens venus de si loin qui se tiennent encore debout après un si pénible voyage !

—Somme toute, vous êtes très content ?

—Je suis plus que content, je suis enchanté.

—Et votre livre s'appellera, dit-on, le *Docteur Pascal ?*

—Point du tout ; ce sont les journaux qui ont raconté cela. Il s'appellera *Lourdes*, tout uniment, et contiendra avec Lourdes pour centre, une sorte de synthèse de l'idée religieuse de cette fin de siècle, qui a vu naître la grotte et qui voit surgir en ce moment le *néo catholicisme* de Rome.

On aime les idées mystiques, de nos jours.

Un courant très fort y porte la jeunesse, même celle de Paris comme je le constate, au cours de mes observations. Mon *Lourdes* sera le foyer autour duquel seront groupés, et les tendances, et les besoins et les manifestations contemporaines. Des faits, et pas de jugements.

Encore un fois je n'ai d'autre but que de faire une étude des choses visibles que je rapporterai avec la conscience et l'impartialité la plus absolue. Mon pèlerinage est celui de la science humaine, sans rien préjuger des choses surnaturelles, que je ne connais pas suffisamment pour les traiter.

Et demain, je vous serai très reconnaissant de me servir de *cicérone*, si vous le voulez bien !

—Je suis à votre service, et j'irai jusqu'à vous conduire manger la *Popotte* avec les brancardiers.

—Très-bien, très-bien ! Merci mille fois et à demain !

Il était onze heures du soir quand j'ai quitté mon interlocuteur, et lorsque je l'ai revu ce matin, il se dirigeait d'un air content vers le bureau des constatations où il rencontra plus de cinquante médecins *humains*, comme il dit, et peut-être aussi ce médecin céleste qui guérit les âmes, lequel, un jour peut-être, s'il veut faire une grande miséricorde, dressera le procès-verbal de la guérison de M. Emile Zola.

Ce serait, en 1892, le plus beau le plus consolant, le plus étonnant des miracles de Lourdes.

Un brancardier a offert sa vie, pour que le miracle ait lieu, en cette fin de siècle où rien n'étonne plus, parce que tout arrive ...même Zola à Lourdes !

EPIS D'OR

" Que penses-tu de la danse ? " demandait au démon le saint curé d'Ars.—" J'entoure une danse comme un mur entoure un jardin," répondit le démon.

***

Perdre son temps, c'est perdre beaucoup ; mais perdre courage, c'est perdre tout.

***

Les têtes vides s'élèvent comme les ballons, portées par ce gaz subtil qui s'appelle la vanité, les plus légères montent le plus haut. (A. le Pas.)

UNE NOBLE PAROLE

M. Thiers dit un jour à Berryer qu'il devait avoir une fortune considérable, et ce dernier de répondre qu'il avait enterré ses petites économies à Angerville. Sur cette déclaration, M. Thiers riposte : " Comment ? Vous qui avez soutenu et fait réussir les plus grandes causes ? Vous qui avez défendu contre moi, avec tant de vigueur, la création des chemins de fer, vous n'avez rien ? Pourtant vous n'aviez qu'à vous baisser pour en prendre." Berryer était assis ; il se lève comme mû par un ressort et répond ces simples mots qu'il accompagne d'un geste admirable : *Oui, mais il fallait se baisser !*

Le Manitoba.

Mercredi, 5 Octobre 1892

Lettre de Monseigneur l'Archeveque

Saint-Boniface, 3 Octobre 1892,

Au Rédacteur du Journal *Le Manitoba*.

MONSIEUR,—Le dernier numéro de votre journal contient un article éditorial intitulé : "A NOS LECTEURS."

Si cet article ne faisait pas allusion à la "hierarchie" et à son "autorité" je me serais bien donné garde de jeter des ombres sur le riant tableau qu'il trace des mérites de votre journal, malheureusement vous avez rendu mon silence impossible par deux paragraphes de cet article.

Dans l'un de ces paragraphes vous dites : "Le journal sous la direction éclairée de la "hierarchie......jamais n'a faibli à son de- "voir, toujours il fut fidèle à sa tâche," puis vous terminez par cet autre paragraphe : "Nous n'avons crainte d'errer, notre "ligne de conduite étant tracée par l'au- "torité, aux prescriptions de laquelle nous "tiendrons toujours à cœur de nous con- "former."

Sans scruter ni les motifs ni les intentions, il n'en est pas moins vrai que ces deux paragraphes m'assignent une responsabilité, que je n'ai point encourue dans le passé et que je ne puis point assumer pour l'avenir.

D'abord pour le passé.—Permettez-moi de dire à vos lecteurs qu'ils seraient sous une fausse impression s'ils croyaient que tout ce qui s'est écrit dans votre journal l'a été "*sous la direction de la hiérarchie.*" Règle générale je n'ai vu les article du *Manitoba* que quand ils étaient livrés au public. Dans certains cas, je n'hésite pas à dire que j'ai été consulté, que j'ai donné mon opinion et qu'elle a été prise en considération. Il est évident, que, dans ces circonstances exceptionnelles, j'ai encouru une responsabilité et au lieu de la répudier je m'en félicite comme votre journal s'en félicite lui-même. Maintes autres fois, au contraire, loin de s'inspirer de mes pensées et de se conformer à mes désirs on a écrit en opposition directe à mes propres convictions. Dans des articles éditoriaux, des entrefilets, des correspondances on a dit des choses que j'ai beaucoup regrettées comme on a gardé le silence lorsque j'aurais tant aimé qu'on parlât ; on a rapetissé la grande sphère des intérêts religieux et patriotiques, dans lesquels votre journal se félicite de se mouvoir, aux étroites proportions d'intérêts individuels et d'antipathies personnelles trop souvent rendues manifestes par des accusations et insinuations regrettables.

Pendant que les intérêts de nos écoles sont l'objet de l'attention publique, comment expliquer le silence que votre journal a trop souvent gardé sur les succès et la valeur de nos établissements ? Pourquoi n'avoir pas reconnu franchement le mérite des discours les plus brillants et les plus énergiques qui aient été prononcés dans notre enceinte parlementaire pour la revendication de nos droits en matière d'éducation ? J'ai trop déploré cette tactique pour en accepter la responsabilité.

Le Métis, devenu *Le Manitoba*, fondé depuis 21 ans, a rendu des services incontestables et incontestés, ses pages se sont souvent parées d'articles brillants pour le fond et pour la forme ; si malheureusement il a vu des jours de décadence éditoriale bien marquée, c'est que la cause indiquée plus haut a éloigné des collaborateurs précieux, qui comme moi, regrettaient de voir l'organe naturel de notre population s'écarter du but de sa fondation, du motif le plus noble de son existence ; semer et entretenir parmi nous des divisions aussi dangereuses que regrettables. Encore une fois, je le repète, je ne puis pas laisser croire à vos lecteurs que cet état de choses est dû à la direction hiérarchique. Tous devraient en convenir, nous sommes trop peu nombreux pour nous donner le luxe de luttes, d'autant plus stériles en bons résultats qu'elles sont plus fécondes en conséquences, que tous, je n'en doute pas, nous désirons voir écartées de notre population.

Voyons pour l'avenir.—Le dernier paragraphe de votre article dit : "Nous n'a- "vons crainte d'errer, *notre ligne de con- "duite nous étant tracée par l'autorité*, aux "prescriptions de laquelle nous tiendrons "toujours à cœur de nous conformer."

S'il s'agit, dans ce paragraphe, de l'autorité ecclésiastique, je regrette d'avoir à vous dire que je ne vois pas sur quoi appuyer l'assurance donnée. Rien n'est changé, que je sache, dans l'organisation ou la rédaction de votre journal ; il pourra être à l'avenir ce qu'il a été par le passé ; il pourra connaître ou ignorer ma manière de voir, s'y conformer ou s'en écarter comme bon lui semblera ; il pourra taire ce que je croirais devoir être dit ; il pourra encore accuser des citoyens que je respecte et estime. Puis, pour obvier à ces inconvénients, je n'aurai, comme aujourd'hui, que la délicate et difficile ressource de contredire, sans même l'espoir de corriger l'effet produit.

Remarquez bien, je ne discute point ici le plus ou moins de liberté ou de restreinte avec lesquelles un journal doit être rédigé ; ce que je veux, pour le moment, c'est que vos lecteurs sachent bien que je n'accepte aucune solidarité ni responsabilité pour l'avenir, pas plus que je ne puis en assumer pour le passé.

Je regrette d'avoir à dire ces choses, mais vous devez convenir que c'est vous qui m'avez forcé à le faire. Le fait d'être le seul journal français parmi nous est un privilège, mais il ne faudrait pas oublier que les privilèges engendrent des obligations. Dans une population nombreuse, ceux en communauté plus intime d'idées ont leurs organes respectifs, ils peuvent parler et au besoin se défendre ; mais, quand un journal est seul, il doit se souvenir qu'il a une obligation d'honneur de faire connaître, sans exclusion systématique, tout ce qu'il y a de bon dans le milieu où il se publie, comme il y a déloyauté et même lâcheté à attaquer ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre.

Au demeurant, je souhaite plein succès et prospérité entière à votre journal ; je reconnais volontiers les services qu'il a rendus ; personne plus que moi ne désire le voir entouré de l'estime et de la confiance de toute notre population. Je répète, néanmoins, que je ne puis point accepter ni pour le passé, ni pour l'avenir la responsabilité de ce qui a été ou de ce qui serait écrit contrairement à mes désirs ou à mes vues.

Votre tout obéissant serviteur,

† ALEX., Arch. de Saint-Boniface, O. M. I.

L'APPEL AU GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL

L'Acte de Manitoba nous accorde en termes précis le droit d'appel au gouverneur - général en conseil. Nous avions toujours cru ce point incontestable. Il paraîtrait que tout le monde n'y voit pas aussi clair que nous.

Un certain nombre de journaux d'Ontario ne se gênent pas de dire que le Conseil privé d'Angleterre a prononcé le dernier mot sur cette grave question, et que notre droit d'appel, ne reposant plus sur rien, n'est plus qu'un mythe.

Voici, en substance, l'argument apporté au soutien de leur thèse :

L'appel n'est autorisé que lorsque des droits ou privilèges ont été lésés ; or, le Conseil privé a décidé que la loi scolaire de Manitoba n'affectait aucun droit ou privilège des catholiques, donc, disent-ils, l'appel n'a pas sa raison d'être et tombe de soi. Nous n'hésitons pas à dire que les conclusions tirées de ce syllogisme sont fausses et ne découlent pas des prémisses.

Nous prétendons, au contraire, que la décision du Conseil privé ne nous enlève en aucune façon notre droit d'appel. Pour obtenir le redressement des injustices que cette loi odieuse consacre, nous avions, entre autres moyens à notre disposition, celui des tribunaux et l'appel du gouverneur-général en conseil : deux moyens tout à fait indépendants l'un de l'autre, et aucun d'eux n'implique l'existence de l'autre. Chacun de ces modes de redressement a son existence propre et se présente sous des formes et dans des conditions différentes.

Pourquoi donc les confondre et vouloir prétendre que l'un d'eux n'est qu'une doublure de l'autre ? On ne peut arriver à une semblable conclusion qu'en dénaturant le sens des clauses de l'acte et en leur prêtant une interprétation qui répugne au sens de la loi.

La clause 22 de l'Acte de Manitoba donne le droit à la législature provinciale d'adopter des lois sur l'éducation, sujettes à trois dispositions séparées qui limitent ce droit.

Nous nous sommes présentés devant les tribunaux, armés de la première de ces dispositions restrictives. La victoire n'a malheureusement pas couronné nos efforts. Cet insuccès, tout en nous contristant, ne nous décourage pas.

A présent, nous nous présentons devant un autre tribunal, en vertu d'une disposition différente et avec des armes également différentes.

La décision du Conseil privé anglais est basée uniquement sur la sous-clause 1 de la clause 22. Le droit du gouverneur-général d'entendre un appel, en vertu de la sous-clause 2, n'était pas de la compétence du tribunal impérial et les juges ne se sont pas prononcés sur ce droit. Ce point est indiscutable.

Ceci étant posé, nous prétendons que l'appel indiqué par la sous-clause 2 ne suppose en aucune façon que les droits et privilèges garantis par la sous-clause 1 ont été reconnus par les tribunaux ou violés par la législature provinciale.

Chacune des exceptions indiquées dans la clause 22 forme une catégorie à part ; chaque sous-clause apporte un remède différent. De là, il suit que le droit d'appel ne dépend pas du bien ou du mal fondé de la sous-clause 1 ; mais qu'il est contenu dans son entier dans la deuxième sous-clause. Pour bien comprendre ce droit, il faut donc l'aller chercher là où il se trouve : c'est-à-dire dans les termes qui l'expriment. Ce ne pourrait être que dans le cas d'un doute raisonnable de la signification de cette sous-clause, qu'il faudrait chercher ailleurs les éclaircissements nécessaires pour faire disparaître ce doute.

Si le langage était le même dans chacune de ces sous-clauses, on pourrait peut-être prétendre, avec vraisemblance, que l'un est le corollaire de l'autre. Mais tel n'est pas le cas.

La sous-clause 1 défend à la législature de passer des lois préjudiciables à nos droits ou privilèges, *relativement à nos écoles séparées (denominational)* ; tandis que la sous-clause 2 nous donne droit d'appel de tout acte de la législature ou de toute décision de l'autorité provinciale, affectant quelqu'un des droits ou privilèges *de la minorité catholique relativement à l'éducation.*

Dans le second cas, comme on le voit, il ne s'agit pas seulement "d'écoles séparées," mais de "nos droits comme minorité catholique en matière d'éducation." De plus la seconde sous-clause ne couvre pas seulement les actes de la législature, mais ceux encore de l'éxécutif provincial.

Mais, dira-t-on, quels sont ces droits ou privilèges que cette sous-clause vous autorise à réclamer du gouverneur-général ?

Avant 1870, les catholiques possédaient des écoles dans lesquelles se donnait un enseignement conforme à leur croyance ; ils étaient exempts de contributions à d'autres écoles que les leurs. Depuis, pendant vingt ans, les écoles catholiques ont été confirmées en existence et maintenues par les lois, respectées par les autorités, et ce, jusqu'au moment de l'adoption de la loi de 1890. Tels sont les privilèges dont nous avons joui de 1818 à 1870, sous l'ancien régime, et de 1870 à 1890 sous le nouveau, et c'est ce droit acquis et constitutionnel que nous réclamons aujourd'hui des autorités fédérales.

Il est vrai que le Conseil privé a décidé que ceci ne constituait pas un privilège nous donnant droit à *des écoles séparées*, tel que nous l'avions compris jusqu'alors ; mais ce tribunal n'a pas décidé, ni a été appelé à décider qu'en matière d'éducation les catholiques ne peuvent pas faire valoir d'autres droits que ceux que lui confère la sous-clause 1 de la clause 22 déjà citée. Encore une fois, cette question n'était pas de sa compétence.

Cette distinction dans la rédaction des deux sous-clauses n'a pas échappé à l'attention des membres du Conseil privé. Voici comment s'exprime lord Macnaghten, qui rendit le jugement de la cour :

"Au commencement de l'argumentation, un doute a été exprimé, quant au droit de procéder avec le présent appel, vû que l'acte pourvoit à un appel devant le gouverneur-général en conseil. Leurs Seigneuries sont d'opinion que les dispositions des sous clauses 2 et 3 n'ont pas l'effet de soustraire *une question telle que soulevée dans la présente cause* à la juridiction des tribunaux ordinaires du pays."

Ainsi donc, ce tribunal paraît avoir hésité un instant, non pas sur le droit absolu et incontestable du gouverneur-général d'agir en pareil cas ; mais sur celui des tribunaux d'intervenir en aucune façon et d'empiéter sur les attributs réservés au gouverneur-général en conseil.

Sir John Thompson, dans son rapport en date du 21 mars 1891, déclare formellement : "Que si les tribunaux nous sont défavorables, il sera temps alors pour Son Excellence de prendre en considération les requêtes qui ont été présentées par les catholiques pour obtenir le redressement de leurs griefs, en vertu des sous-clauses 2 et 3 de la clause 22 de l'Acte de Manitoba, cité dans la première partie de son rapport et qui sont analogues aux dispositions contenues dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, relativement aux autres provinces."

Ainsi donc, d'après les termes même du jugement prononcé par le Conseil privé, ce tribunal n'a adjugé que sur *la question telle que soulevée dans la présente cause*, c'est-à-dire sur la question de nos droits à des écoles séparées (*denominational*), tels que définis par la sous-clause 1, et pas autre chose.

Qu'on remarque que le ministre de la justice nous reconnaît le droit d'appel, même après une décision défavorable de la part du Conseil privé, et qu'il nous restera encore la faculté de faire valoir, devant le gouverneur - général, les droits que nous garantissent les sous-clauses 2 et 3.

Il y a en sus, cette différence, toute en notre faveur, entre l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et l'Acte de Manitoba, que le premier ne donne droit d'appel que dans le cas d'un acte ou d'une décision de l'autorité provinciale, tandis que le second s'étend également aux actes et aux décisions de la législature elle-même.

Sous ce rapport, notre position comme appelants, est donc plus forte que celle où se trouveraient des intéressés dans les autres provinces.

Le rapport de sir John Thompson réfère à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, où nous trouvons heureusement d'autres garanties que celles contenues dans l'Acte de Manitoba et qui ne sont en aucune façon contradictoires à ce dernier. Nous sommes en droit de les faire valoir à l'appui de notre appel.

Ainsi donc, les cours de justice ne constituent pas le seul tribunal devant lequel nous puissions porter notre cause, autrement, à quoi bon les sous-clauses 2 et 3 ? A quoi bon alors un appel et les moyens de rendre exécutoires les décisions rendues sur cet appel, si les tribunaux pouvaient régler définitivement toute la question ?

Passons maintenant à une autre considération : le gouverneur-général n'est pas un tribunal, comme les cours ordinaires de justice, tenu à une interprétation étroite et rigoureuse de la lettre de la loi ; ses fonctions sont plutôt celles d'une cour tout à fait spéciale. Il est chargé de protéger les minorités contre les persécutions auxquelles pourrait se porter une majorité hostile. Il doit tout juger suivant l'esprit de la loi et en conformité des intentions du législateur, et il doit décider suivant la justice et l'équité. Il est le gardien du pacte fait en 1867 pour toute la confédération canadienne, puis en 1870 pour ce qui nous regarde ici. Or, les principes contenus dans ce pacte, se rapportant à la question de l'éducation et des écoles, ne sont exprimés que bien sommairement, et les pouvoirs conférés aux législatures ne peuvent et ne doivent s'exercer qu'en conformité de ces principes dans leur sens le plus large. Lorsqu'une législature s'en départit et foule aux pieds le pacte et les engagements contractés, ce tribunal constitué *ad hoc*, non - seulement peut, mais doit intervenir. C'est son devoir comme c'est son droit, et nous avons confiance qu'il ne faiblira pas à la tâche.

Nous le répetons : ce tribunal n'est pas lié comme l'est souvent celui des juges d'une cour ordinaire par l'absolutisme légal. Il n'est pas obligé de se soumettre au formalisme étroit et souvent inexorable des tribunaux. Non ! il est au contraire investi d'un pouvoir discrétionnaire. Par une interprétation équitable, il peut même suppléer aux lacunes apparentes qu'une interprétation trop étroite du texte pourrait amener suivant cet axiôme du droit :

Quod subintelligitur non deest !

Enfin, si l'interprétation donnée à notre constitution par le Conseil privé était finale—ce que nous nions—et si nous nous trouvions à la merci de la législature locale, nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit déjà : le parlement fédéral est tenu de donner l'interprétation vraie et de rémédier à la rédaction défectueuse de sa propre loi, de manière à nous donner les écoles que nous avons demandées et qu'il voulait et croyait de fait nous avoir accordées par l'Acte de Manitoba. Les parlements, tout comme les individus, sont tenus de réparer les torts qu'ils ont faits, même sans malice ou préméditation.

QUIA NOMINOR LEO

"Pourquoi vous opposer aux écoles publiques ? nous chantent en chœur les organes du gouvernement. Ces écoles sont non confessionnelles —*non sectarian.*—La loi le dit positivement. Il ne s'y fait rien qui puisse offenser vos croyances catholiques."

Il y a là une fausseté doublée d'hypocrisie.

La loi declare que l'école publique sera non confessionnelle : c'est la théorie. En pratique, que voyons-nous ?—Des écoles protestantes, tenues et dirigées suivant les idées, la doctrine et les principes du protestantisme. Attaché au département de l'éducation se trouve un bureau d'aviseurs—*Advisory board*—composé de protestants. Ce bureau décide des livres qui devront être employés dans les écoles, et prescrit les prières et exercices religieux qui devront s'y faire. Ces prières et exercises consistent en la lecture de passages bibliques, en formules vagues d'invocations générales, convenant sans doute aux différentes dénominations protestantes, mais non aux dogmes positifs et aux aspirations religieuses de la foi catholique. C'est un christianisme incolore, administré à doses homéopathiques, qui ne peut que conduire à l'indifférentisme et ne correspond nullement aux enseignements de notre église.

Puisque ce régime leur convient et leur suffit, qu'ils l'appliquent à leurs propres écoles, qu'ils s'en délectent tant qu'ils voudront. Nous ne nous y objectons pas. Mais, de grâce, qu'ils le gardent pour eux ! Pourquoi vouloir nous l'imposer quand nous n'en voulons pas ? Pourquoi nous forcer à boire dans leur coupe, et chercher à nous régaler de leur plat, puisque ce plat et cette coupe nous répugnent ?

Nous sommes la majorité, disent-ils, et nous voulons des écoles nationales. Que la minorité se soumette.

Ayez-les, vos écoles nationales. Personne ne s'y oppose. Mais, laissez-nous avoir aussi nos écoles nationales suivant notre foi et nos convictions religieuses. C'est là toute la question.

Vous ne vous sentez, ni l'aptitude, ni la volonté d'apprendre notre belle langue française et vous voulez que nous parlions l'anglais. D'accord là-dessus. Nous parlons l'anglais ; nous l'écrivons ; nous nous servons de votre langue dans les rapports, communications et affaires que nous avons avec vous. Nous la faisons apprendre à nos enfants dans nos écoles catholiques que vous persistez à abolir. Vous le savez bien ; l'expérience journalière vous le démontre : les canadiens français de ce pays, illétrés comme hommes instruits, comprennent et parlent à peu près tous l'anglais ; l'exception est si minime qu'il n'est guère nécessaire d'en tenir compte. Que pouvez-vous exiger de plus ? Pourquoi nous empêcher d'apprendre et de cultiver en même temps la belle langue de Bossuet et de Racine, la langue diplomatique du monde civilisé, la langue que nous avons apprise sur les genoux de nos mères ? Etes-vous offusqués de ce que nous parlions deux langues au lieu d'une ? Etes-vous jaloux de cette supériorité que nous avons sur vous ? Au lieu de nous persécuter, comme vous le faites, il serait plus digne, plus noble et plus profitable de chercher à nous imiter.

Nos écoles situées dans les mêmes conditions, valent sous tous rapports, les écoles protestantes appelées écoles publiques. Nos enfants y apprennent autant de grammaire, d'arithmétique, de géographie et d'histoire. Si l'instruction y est, en plus, imprégnée d'enseignement religieux conforme à notre foi, qu'est-ce que cela fait aux protestants ? En quoi se trouvent ils lésés ?

Ils sont la majorité : c'est vrai. Est-ce là une raison pour opprimer la minorité ? Est-ce dans leur religion, dans leurs écoles, ou dans leur caractère national qu'ils ont puisé ce chevaleresque principe de la loi du plus fort ?

Pour nous, nous avons d'autres idées ; nous avons appris d'autres maximes. Dans la province de Québec, où nous sommes l'immense majorité, les protestants ont leurs écoles séparées, et, il n'y a jamais eu la moindre tentative d'empiétement sur les droits de la minorité à cet égard.

Ici, étant la minorité, nous saurons subir l'injustice et l'oppression d'une majorité intolérante et brutale ; nous nous ferons rançonner, s'il le faut, pour soutenir les écoles de cette noble et superbe *majorité* ; mais nous ne permettrons pas à nos enfants d'aller perdre leur foi dans leurs écoles prétendues nationales.

OU ALLONS-NOUS ?

Le 26 novembre 1885, peu de jours après l'exécution de l'infortuné Louis Riel, nous publiions sous le titre qui précède, un article que les évènements survenus depuis ont justifié, mais qui ne peut en aucune manière s'appliquer à ce qui se passe aujourd'hui. Notre confrère de *La Minerve*, dans sa feuille du 29 septembre dernier, c'est-à-dire sept ans après, reproduit les remarques que nous fîmes à cette époque déjà reculée, et ce, sans explication.

La Patrie prenant cette reproduction au sérieux et comme d'actualité, nous prend à parti et discute notre article de 1885, au point de vue des évènements d'aujourd'hui. Si le confrère avait lu attentivement cette reproduction il aurait pu éviter le piège évidemment tendu par *La Minerve* et ne pas nous qualifier de l'épithète de "capitulards." D'ailleurs, tout ce que nous avons écrit jusqu'à présent sur la question du jour, est une preuve que nous ne capitulons pas.

LE 12 OCTOBRE 1892

Mercredi prochain, en conformité de la lettre circulaire de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, que nous avons publiée dans nos feuilles des 7 et 14 septembre dernier, on chantera dans toutes les églises du diocèse une grand'messe d'action de grâce, à l'occasion du 400ième anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Le Souverain Pontife donne, ce jour-là, sa bénédiction apostolique à tous les fidèles.

LA QUESTION DES ECOLES AU CONSEIL PRIVE D'OTTAWA

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, il y a déjà quelque temps, a transmis à l'hon. Secrétaire d'Etat, une requête adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, demandant que suite soit donnée aux requêtes déjà présentées par les catholiques de cette province, au sujet des écoles.

La semaine dernière, une autre requête, signée par les membres de l'exécutif du Congrès National, a également été transmise à l'hon. Secrétaire d'Etat, dans le même but.

Une dépêche nous apprend que ces requêtes ont été prises en considération à la réunion du conseil privé fédéral samedi dernier et déférées à un sous-comité des honorables ministres.

Nouvelles Politiques

Sir John Abbott, notre premier ministre et l'hon. G. E. Foster, ministre des finances partent samedi prochain pour l'Angleterre. En l'absence de M. Abbott, Sir John Thompson agira comme premier ministre.

M. Alphonse Desjardins, député d'Hochelaga aux Communes, vient d'être appelé au Sénat pour représenter la division de DeLorimier, qui comprend les comtés de Napierville, Saint-Jean et Chateauguay de la province de Québec. L'hon. M. Desjardins succède à Sir Alexandre Lacoste, juge en chef à Montréal.

M. le docteur Ferguson, ancien député de Welland, Ontario, succède à feu l'hon. J. B. Plumb, au Sénat.

Elections générales au Nouveau-Brunswick, où l'on vient d'abolir le Conseil Législatif, pour n'avoir qu'une seule chambre ; tout comme à Manitoba.

M. Joel Reaman, membre du Conseil Exécutif du Nord-Ouest est décédé. Il était le plus âgé des députés de l'assemblée législative.

Nouvelles Religieuses

La retraite paroissiale des hommes s'est terminée dimanche soir par une bien belle cérémonie, à la cathédrale de Saint-Boniface. Comme nous l'avons annoncé déjà, c'est le Rév. Père Royer, O.M.I., qui a prêché cette retraite, et qui malgré son grand âge a donné trois sermons par jours, pendant huit jours. Les exercices ont été suivis avec beaucoup d'assiduité et de satisfaction, tous étant heureux d'entendre la parole de Dieu donnée par cet éloquent prédicateur.

Les élèves du collège ont eu leur retraite la semaine dernière ; c'est maintenant le tour des élèves du pensionnat. Cette dernière sera prêchée par le Rév. Père Royer.

A Montréal, avant hier, ont eu lieu les élections des Révdes Sœurs de la Charité, dites Sœurs Grises.

Les Très Révde Mère Deschamps a été élue Supérieure Génerale, la mère Filiatrault devient première assistante et les RR. SS. Stebenger et Painchand deuxièmes assistantes. La Révde Sœur Word, arrivant de la mission de la rivière McKenzie est nommée maîtresse des novices.

Les nominations pour Manitoba et le Nord-Ouest ne sont pas encore connues.

Dimanche, à l'occasion de la fête du Rosaire, il y a eu une messe solennelle à la cathédrale, chantée par M. l'abbé Elie Rocan, assisté de MM. les abbés Giroux et Gauthier.

On est à finir l'intérieur de la nouvelle église de l'Immaculée Conception, à Winnipeg. Cette église sera bien belle et fait honneur au curé de la paroisse, M. l'abbé A. A. Cherrier et aux paroissiens eux-mêmes.

Le Rév Père O'Dwyer, O.M.I., arrivé récemment, est attaché à la desserte de l'église Sainte Marie de Winnipeg, où il doit remplacer le Rév. Père Durocher appelé à Qu'Appelle, Ass.

Le Rév. Père Martin a été élu général de la Compagnie de Jésus. Le Père Martin est Espagnol et âgé de 50 ans. L'élection a eu lieu dans la chambre où est né Saint-Ignace de Loyola. On dit que plusieurs tours de scrutin ont été nécessaires avant d'obtenir une majorité absolue.

UNE PRIME

Le journal l'*Empire*, publié à Toronto, donne en prime à ses abonnés, une splendide photo-gravure des députés conservateurs de la Chambre des Communes d'Ottawa. Cette prime est un souvenir qui mérite d'être conservée. Elle a 4x3 pieds. Le prix de l'abonnement à l'*Empire* hebdomadaire n'est que de $1.00 par an ; la prime seule vaut plus que ce montant.

—AU—

MAGASIN BLEU!

Enseigne Etoile Bleue !

$10,000 —DE— $10,000

HARDES-FAITES

ACHETEES A

53 cts

DANS LA PIASTRE.

Le stock complet de Hardes-Faites de MM. CHABOT & CIE, d'Ottawa, ayant été acheté au bas prix de **53 cts dans la piastre,** je suis en position de vendre ces marchandises à MOITIE PRIX, et pour vous convaincre

Venez Voir ! Venez Voir ! Venez Voir !

200 Pantalons, valant $2 35 pour $1 25.
200 Pantalons, valant $3.50 pour $2 00.
200 Pantalons noirs rayés, valant $7.00 pour $4 50.
100 Habillements noirs, tricot, valant $13.50 pour $8.50.
100 Habillements noirs, pure laine, valant $18.50 pour $12.50.
100 Habillements noirs pure laine, valant $22.50 pour $14.00.
100 Habillements en Tweed, pure laine, val. $13.50 pour $8.50.
250 Habillements d'enfants, valant $4.50 pour $2.75.
250 Pardessus d'enfants, avec collerettes, valant $8.50 pour $5.00.
500 Pardessus pour hommes, à moitié prix.
1,000 Chemises de flanelle, pure laine, à moitié prix.

CORPS, CALEÇONS, BAS DE LAINE,

A la même réduction.

Venez voir nos Prix et soyez convaincus.

AU MAGASIN BLEU !

AU MAGASIN BLEU !

No. 434 Rue Principale,

WINNIPEG.

Enseigne Etoile Bleue.

A. CHEVRIER.

LA CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

BRITISH NORTH AMERICAN,

DE MANITOBA.

ETABLIE EN 1886.

Bureau Principal :—No. 465 Rue Main.

CAPITAL - - - - $500,000.00.

W. F. ALLOWAY, Président. W. HESPELER, Vice-Président. ROBERT STRANG, Gérant.

M. ARTHUR BERTHIAUME, déjà fovorablement connu du public, est l'agent voyageur de la compagnie dans les localités françaises. Les conditions d'assurance sont faciles, la compagnie acceptant des billets promissoires à des termes avantageux. Demandez les tarifs et prospectus de la BRITISH NORTH AMERICAN avant de vous assurer ailleurs.

Adressez-vous a J. A. BERTHIAUME.

N.B.—La Compagnie assure aussi contre la foudre, de même que les chevaux et les bestiaux. Pour feux de prairie, la Compagnie exige un taux additionnel de $1.00 par 100 pour 3 ans. Primes payables un an après la date de l'assurance. 5-10-92

A VENDRE.

Les bâtisses érigées du côté Est de la Rivière la Seine, sur l'emplacement de la poterie ci-devant exploitée par Romieux & Cie, puis dernièrement par M. Jules Gobeau. Pour renseignements et conditions s'adresser à

S. A. D. BERTRAND, Syndic Officiel, Winnipeg.

li 5-10-92



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour la limite de bois No. 617, devant être ouverte le 7 novembre 1892," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 7 novembre prochain, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 617, pouvant se décrire comme suit : — Commençant à un point sur la Rivière Pigeon, un des tributaires du Lac Winnipeg, à deux milles de son embouchure ; de là en remontant la rivière par 2 milles de profondeur sur chaque rive, le tout ayant une superficie de quarante milles carrés plus ou moins.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels les permis seront émis ensemble avec les croquis indiquant approximativement la situation des limites en question, à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL, Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 21 sept. 1892. li 5-10-92

PERSONNEL

M. H. Martineau, agent des sauvages, est arrivé en cette ville vendredi avec sa famille. Il vient placer ses enfants au collège et au pensionnat.

MM. Edmond et Cléophas Marcoux sont revenus mercredi dernier de Saint-Malo où ils étaient depuis quelques semaines engagés à l'exécution de contrats de charpente et menuiserie. M. Cléophas Marcoux est retourné à Saint-Malo lundi matin pour entreprendre la construction d'une maison.

Le Très Révérend Père Camper, supérieur de la congrégation des RR. PP. Oblats était en cette ville la semaine dernière, ainsi que M. l'abbé Ritchot, curé de Saint-Norbert, M. l'abbé L. R. Giroux, curé de Sainte-Anne des Chênes et M. l'abbé J. M. Jolys, curé de Saint-Pierre.

M. l'abbé Perquis doit aller résider à Fannystelle, paroisse dont il est le curé.

M. H. Godard est parti hier matin pour aller passer quelques jours de vacances dans les paroisses françaises situées sur les lignes de chemins de fer. Il doit se rendre jusqu'à Pembina, N.D.

Madame Napoléon Bétournay est revenue lundi avec ses enfants d'une promenade de quelques semaines chez sa belle-mère Madame Bétournay, à Regina.

Chronique Locale.

—Toujours du bien beau temps

—Le gibier abonde partout et nos chasseurs ont une belle aubaine.

—Les fleurs de nos jardins sont aussi vermeilles qu'au mois de juillet.

—Nous sommes au cinq octobre et pas encore la moindre apparence de l'hiver.

—La récolte du foin est des plus abondantes, et il s'en récolte encore chaque jour.

—La vente des lots pour arrérages de taxes, dans la ville, a eu lieu hier. Les prix réalisés ont été satisfaisants.

—On a commencé à expédier des pommes de terre de Saint-Boniface à Montréal. Le marché est bon là-bas, dit-on.

—M. J. B. Lauzon a besoin de 400 têtes de bétail pour la boucherie, pour lesquelles il paiera le plus haut prix du marché.

—M C. A. Lemieux offre en vente 60 feuilles de tuyau. Bon marché exceptionnel. S'adresser chez Anderson & Lemieux.

—ON DEMANDE immédiatement un jeune homme de 14 ou 15 ans, parlant l'anglais et le français, chez M. C. A Gareau, marchand - tailleur, *rue* Main.

—Dimanche, une perdrix est entrée dans la maison de pension de M François Jean, rue Dumoulin, et on n'eut point besoin de fusil pour lui faire la chasse.

—M. C. A. Lemieux, de la maison Anderson & Lemieux, Winnipeg, est maintenant rendu à son nouveau logement qu'il a récemment acheté, No. 182, rue Garry.

—C'est le temps d'acheter des poëles à charbon et poëles carrés etc., à bon marché chez M. Edouard Guilbault, rue Taché, Saint-Boniface. A bon marché.

—M. A. H. Bertrand laisse le pays pour un climat plus tempéré dans l'intérêt de sa sa santé et a donné instruction à M. Conway, encanteur, de vendre son stock comprenant sa magnifique ferme, jeudi le 27 courant à 1 heure p.m.

—Le public est souvent injuste mais sans préméditation. Quand il peut apprécier un acte de justice il ne manque pas de le faire. Il faut quelquefois beaucoup de temps pour lui faire voir les choses sous leur véritable jour, mais on finit toujours par obtenir de lui un verdict équitable. La foi en cette idée a engagé les fabricants du "Myrtle Navy" à s'en tenir à la fabrication d'un article supérieur, quelles que fussent les difficultés du début. Le verdict populaire est arrivé à la fin et il est hautement favorable.

—A Saint-Jean-Baptiste, plusieurs machines à battre ont été brûlées. Celles de MM. Touchette & Ricard qui en même temps ont perdu 2 chevaux et 2 meules de blé ; MM. Nadeau et Jubinville, une machine à battre mû par les chevaux et 4 meules de blé.

—Dimanche matin, les parents d'Olive O'Dell, de Winnipeg, trouvèrent le cadavre de leur fille dans un hangar, en arrière de leur résidence. Elle a succombé aux suites d'une blessure au cœur causée par la décharge d'un fusil que l'on trouva à ses côtés. Est-ce un suicide ? Est-ce un meurtre ? Telles sont les questions que l'on se pose. Comment cette fille se trouvait-elle, à moitié habillée, à cet endroit et à pareille heure ? Olive O'Dell a fréquenté les écoles publiques de Winnipeg et a même enseigné dans une école du dimanche de l'église anglicane.

Chronique de la Province.

LaBroquerie,

1er oct.—Mercredi, 12 octobre, à l'occasion du quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, grand pique-nique des élèves de M. David Brisebois, B.A., si le temps le permet. La soirée dramatique et musicale qui devait avoir lieu ce jour là, a été remise au 25 décembre. Cette soirée sera donnée au profit des élèves, c'est-à-dire pour leur acheter des prix pour la fin de l'anée.

—Dans une quinzaine de jours, l'on verra s'élever sur notre humble chapelle, un joli petit clocher. Ce clocher sera construit avec l'argent collecté à la soirée qui a eu lieu le 29 juillet dernier.

—Les battages sont commencés depuis une dizaine de jours. Trois moulins à battre sont en opération. Le rendement de l'avoine, l'orge et le seigle est satisfaisant ; le rendement du blé laisse un peu à désirer.

—Les légumes sont abondants et d'une grosseur prodigieuse.

—La saison des fruits est terminée. Plusieurs familles ont fait beaucoup d'argent avec ces fruits cette année. Madame Boutin pour sa part en a vendu pour $75 00 paraît il. Bel exemple que devraient suivre plusieurs femmes de cette paroisse plutôt que de passer leurs loisirs à faire des cancans sur celui-ci, celui-là.

—Nos chasseurs ont tué ces jours derniers, un ours cannelle (Cinnamon bear). Ces ours se voient rarement ici, on dit qu'ils sont plus malins que les noirs.

NAISSANCE

LECLERC—En cette ville, le 3 courant, Madame Jean-Baptiste Leclerc, une fille.

DECES

BLEAU—Marie Agnès Clémentine, enfant de M. A. F. Bleau, âgée de 2 mois et une journée. Enterrement demain à 4.30 p.m. Prière d'y assister sans autre invitation.

GRANDE VENTE!

— DE —

CHEVAUX, VOITURES,

Harnais, Etc.

M. L. G. GAGNON, de Sainte-Anne des Chênes, offre en vente six paires de chevaux, des voitures d'été et d'hiver, nombre de harnais simples et doubles, robes de voiture, etc., LE TOUT A TRES BON MARCHÉ.

Tout doit etre Vendu avant le Premier Novembre Prochain.

L'on peut voir les chevaux, etc., à le résidence du propriétaire.

Conditions de la vente :—Argent comptant ou sur billet à courte échéance, ou même en échange de bestiaux.

Hâtez-vous de profiter des avantages qui vous sont offerts.

L. G. GAGNON,
Sainte-Anne des Chênes.

21-9

CIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Voici la question
A propos du
Manitoba.

La population française ne lit pas les annonces qui sont les nouvelles des magasins. Puis, quand elle les lit, elle n'y croit pas ! L'augmentation de notre commerce qui nous vient de l'annonce dans ce journal ne correspond pas aux bénéfices que nous retirons d'ailleurs. Nous faisons tout en notre pouvoir pour que nos patrons français bénéficient de leur commerce avec nous. Ceux qui ont commencé d'acheter ici ne nous abandonnent pas et continuent de fréquenter nos magasins, à notre très grande appréciation. Le nombre de nos pratiques françaises est considérable, mais nous voudrions qu'il augmentât encore ; notre établissement mérite l'encouragement général.

On parle le français dans tous les départements de nos magasins. Aux marchandises sèches nous avons M. LaMothe, dans les épiceries, M. Lavoie, qui n'épargnent rien pour satisfaire nos clients. En fait de prix et de qualité, nos marchandises ne sont pas égalées à Winnipeg.

Il doit être agréable de faire affaires dans un magasin où l'on peut se procurer tous les effets de nécessité première, même les articles de luxe, en fait de marchandises sèches et d'épiceries, de vêtements, chaussures, etc. Ce doit être une satisfaction que d'acheter dans un magasin qui porte un assortiment toujours choisi et n'exige que les plus bas prix du marché, où l'on sait apapprécier votre patronage. Si vous êtes éloigné de la ville, demandez-nous des échantillons par lettre. On vous répondra avec exactitude et vous serez satisfait.

CIE DE LA BAIE D'HUDSON
Winnipeg.

Theo. Bertrand,
AVOCAT ET NOTAIRE,
Successeur de Geo. E. Fortin,
No. 367 RUE PRINCIPALE,
Porte voisine de Richard & Cie, marchands de vins.
WINNIPEG, - - - - - MAN.
6m 23-12-91



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 4 Novembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat, pour la durée de quatre ans chacun, sur chacune des routes suivantes, à commencer du 1er janvier prochain :—

Arnaud et Dominion City, deux fois la semaine, distance calculée 9 milles.

Gretna et la station du chemin de fer, quatorze fois par semaine, distance ½ mille.

Starbuck et la gare, deux fois la semaine, distance ¼ de mille.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions du contrat proposé et des formules de soumissions peuvent être obtenus au bureau de poste à Winnipeg et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Winnipeg, 2 Sept. 1892.

3i 5-10-92

DEMANDÉS—DES VENDEURS POUR nous représenter dans la vente de nos plantes résistables, pour le Nord et l'Ouest. Agent local ou voyageur. Il y a du travail pour tous les jours de l'année. Encouragements spéciaux aux commerçants. Plantes garanties. Bonne paie chaque semaine. Ne retardez pas vos demandes ; mentionnez votre âge ; empressez-vous d'obtenir une bonne localité.

ST. PAUL NURSERY CO., ST. PAUL, MINN.

LES BAINS TURCS, RUSSES ET électriques du Clarendon guérissent la toux, le rhume, le lumbago, les rhumatismes et toutes les affections dont l'homme est le triste héritier. Les bains du Clarendon sont les meilleurs du Canada, avec des professeurs spéciaux ; plongeons 17x14 ; eau de source pure tempérée. Pour dames tous les avant-midi. Billets $1.00 ; 6 billets pour $5.00. Shampoo, bain et plongeon, 50 cts. Une boutique de barbier est attachée à l'établissement. jno.

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1.00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue ; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau,* 10 *Spruce St. New-York.*

P. BRAULT & CIE
Successeurs de Radiger & Cie
—IMPORTATEURS DE—
VINS, -:-
LIQUEURS
Et CIGARES
513 Rue Principale,
WINNIPEG
VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.
—:o:—
BONS VINS POUR
$1.50, $2.00, $2.50 le Gal.
Toutes nos marchandises sont également
A BAS PRIX.

GEDEON HAMELIN
PROPRIETAIRE DE LA
Tannerie de Saint-Boniface
Fait savoir au public de Manitoba

Que vers le premier octobre prochain il ouvrira l'ancienne tannerie de M. J. P. O. Allaire et qu'il sera prêt à la fin du présent mois à entreprendre de tanner et d'acheter les peaux vertes qui lui seront apportées.

M. Hamelin a de l'expérience dans cette industrie et promet satisfaction.

Il aura constamment à vendre des Cuirs Rouges pour l'usage domestique, à des prix modérés.

Encourogez l'industrie locale et vous serez satisfaits.

Saint-Boniface, 8 septembre 1892.
4i 14-9-92

Banque d'Hochelaga.
INCORPORÉE EN 1874.

Capital autorisé - - -	$1,000,000
Capital payé - - - - - -	710,000
Fonds de Réservé - - -	200,000

Bureau Principal : MONTRÉAL.

DIRECTEURS :
F. X. ST. CHARLES, ECR, Président.
R BICKERDIKE, ECR, Vice-Président.
CHARLES CHAPUT, ECR. D. ROLLAND, ECR.
A. E. VAILLANCOURT, ECR.
M. J. A. PRENDERGAST, Gerant.

AGENCES :
Winnipeg, Man. Trois-Rivières, P. Q.
Joliette, P. Q. Sorel, P. Q.
Valleyfield, P. Q Vankleek Hill, Ont.
Abattoirs de l'Est, Montréal.

CORRESPONDANTS :
Londres, Ang., Clydesdale Bank (Limited).
Paris, France, Crédit Lyonnais.
New York, - National Park Bank.
Boston, - { Third National Bank. National Bank of Redemption.
Chicago, - National Live Stock Bank.
17-8-92

A LA MAISON CANADIENNE-FRANCAISE !

IMPORTATIONS :-: D'AUTOMNE
ET D'HIVER !

Pour Habillements sur Commande :—Serges Noires Françaises et Anglaises ; Tweeds Anglais, Ecossais, Français et Canadiens ; Tweeds à Pantalons dans les patrons les plus nouveaux. Nos Étoffes pour **PARDESSUS** d'automne et d'hiver sont très variés et du meilleur goût.

Nous donnons une attention toute spéciale à ceux qui nous laissent une commande. **Et nos Prix sont des plus Moderes.**

DEPARTEMENT DES HARDES-FAITES :

Habillements en Tweeds Ecossais. Habillements en Tweeds Anglais. Habillements en Tweeds Canadiens. PANTALONS POUR TOUS LES GOUTS.

Confectionnant nous-mêmes nos marchandises nous pouvons assurer que quant au choix des patrons et prix rien ne laisse à désirer.

FOURRURES ! FOURRURES !

Nous avons reçu un assortiment varié de CAPOTS, CASQUES, GANTS ET MITAINES, ainsi qu'un assortiment considérable de VETEMENTS DE DESSOUS.

Nos COLS ET COLLETS sont des mieux assortis.

Tout Tweed Achete a la Verge sera Taille Gratis.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE.

C. A. GAREAU,
324 Rue Principale, Winnipeg,
A l'Enseigne des Ciseaux d'Or. Vis-a-Vis l'Hotel Manitoba.

WM. BELL.
288
Rue Main, Winnipeg
AU COIN DE LA RUE GRAHAM, :-: :-:
:-: :-: VIS-A-VIS L'HOTEL MANITOBA.

NOUS AVONS ACTUELLEMENT TOUT CE QU'IL Y A DE PLUS NOUVEAU EN FAIT

D'Etoffes a Robes, de Fantaisie, Cachemires, Serges,
ETOFFES A MANTEAUX, SEALETTES.

Reçus,—Casques en Fourrure, Caps, Cache-nez, Pardessus, Collerettes, Vêtements en laine pour Dames.

LINGERIE POUR MESSIEURS.

CHEMISES ! UN CHOIX VARIE CHEMISES !

Lainages Epais. Aussi des Gants, des Mitaines, Mocassins.

PARDESSUS EN FOURRURE !
PARDESSUS EN FOURRURE !

M. E. DENIS REPONDRA A LA CLIENTELE FRANÇAISE.

M.W BELL, Maison Etablie en 1879.

IL FAUT QUE TOUT SOIT VENDU ! !

—:o:—

Marchandises Seches
HARDES-FAITES, COIFFURES ET CHAUSSURES.

—:o:—

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES
D'acheter des Marchandises a tres Bon Marche.

N'OUBLIEZ PAS LA PLACE : F. E. VERGE, Saint-Boniface.
8.10.90

AGRICULTURE

LE SOIN DES CHEVAUX

La vie des chevaux, en général, devrait être trente ans et ils devraient rendre des services à leur maitre jusqu'à cet âge Comment se fait-il qu'il en soit autrement dans la plupart des cas ?

La raison est bien simple ; c'est que les cultivateurs ne prennent pas de leurs chevaux un soin convenable. Un homme compétent estime que les mauvais chemins, en Amérique, sont cause de cent millions de piastres de perte chaque année sur la vie des chevaux et sur la durée des voitures. Les chevaux et les voitures ne sont pas détruits par le mauvais états des chemins seulement ; les intempéries auxquelles ils sont exposés leur font peut-être plus de mal encore. Que d'argent les cultivateurs ne perdent-ils pas de cette manière ?

Un grand prédicateur disait un jour que les vicissitudes de la vie tuent plus de monde que le travail. On peut dire la même chose des animaux. L'air empoisonné des écuries, les piqûres des mouches, qui empêchent les chevaux de se reposer après le travail ardu de la journée, les blessures produites par les harnais mal entretenus, la sensibilité des pieds due à des mauvais fers, etc., tout cela fait plus de mal aux chevaux que le travail qu'on leur fait faire.

Cependant, que de personnes ne songent pas à éloigner de leurs chevaux les mouches sanguinaires qui les torturent !

Il faut que l'écurie soit toujours dans le plus parfait état de propreté ; que les ouvertures soient fermées avec des toiles métalliques qui empêchent les mouches de rentrer.

Quand un cheval a beaucoup travaillé tout le jour, il ne faut pas l'envoyer travailler encore toute la nuit dans un parc dépouillé où il ne trouve un peu de nourriture qu'avec peine ; il est plus économique alors, de lui donner du foin et du grain.

Tous les soirs il faut étriller le cheval et même le laver pour enlever toute la poussière qui est entrée dans le poil, si cela est nécessaire ; il ne faut pas dire qu'on n'a pas le temps de faire cela ; il faut en prendre le temps.

En mettant un peu d'huile de pétrole sur la brosse, on enduit le poil du cheval d'une substance qui le protège contre les mouches. Les mouches, du reste, fréquentent peu les écuries bien tenues.

Le jour, pendant que le cheval travaille, il faut aussi en prendre le plus grand soin. S'il fait très chaud, il faut le faire boire toutes les heures, au moins, en lui donnant de l'eau dégourdie, dans laquelle on jette un peu de farine d'avoine. Les harnais doivent être entretenus avec soin, afin qu'ils soient toujours mous et ne blessent pas l'animal ; le collier doit être bien conforme à la grosseur du cou du cheval.

Le cheval du cultivateur a besoin d'autant de soins que le cultivateur lui-même.

LA MOUCHE DES CORNES

Les cultivateurs s'alarment au sujet d'une petite mouche noire, d'environ le tiers de la grosseur des mouches ordinaires de maison, qui vient de faire son apparition dans les champs et les fatiguent beaucoup par leurs morsures irritantes.

Pendant qu'ils se reposent, ces mouches se groupent en grand nombre sur la base des cornes, de manière à former un anneau plus ou moins complet, et c'est ce qui leur a fait donner le nom de "mouche des cornes." C'est là le nouveau fléau dont on s'est préoccupé beaucoup aux Etats-Unis depuis trois ans. Il a été importé d'Europe en même temps que du bétail, en 1886, et fut d'abord signalé en Pensylvanie. De là, il s'est répandu graduellement dans toutes les directions et il est rendu au Canada et même dans notre province où il exerce déjà de grands ravages.

On a prétendu que les œufs sont pondus sur les cornes et que les larves aussitôt formées s'introduisent dans la corne et de là dans la tête, ou bien que les œufs sont déposés dans des trous que les insectes auraient creusés dans la peau, et que les larves s'introduisent de là dans les chairs. On a dit de plus que plusieurs animaux en ont été tués du coup. Les cultivateurs apprendront sans doute avec satisfaction qu'aucune de ces prétentions n'est exacte. On connaît maintenant à fond l'histoire de l'insecte dans ses diverses phases, et l'on sait que les œufs et les larves ne se développent point sur le bétail, mais qu'ils éclosent d'abord sur les fumiers frais dans les champs. Cette mouche, comme tant d'autres, traverse quatre phases bien distinctes dans sa vie : 1o L'œuf qui est très petit et d'une couleur brune foncée, est pondu par la mouche femelle sur la surface du fumier tout frais ; 2o La larve qui éclot après moins de vingt-quatre heures depuis la ponte, s'enfonce aussitôt dans le fumier frais et vit de sa partie liquide. Elle grossit rapidement et est à sa grosseur après cinq ou six jours. Elle est alors blanchâtre et longue de 3/8 de pouce. C'est alors qu'elle s'enfonce à une petite distance dans le sol et atteint sa troisième phase, la crysalide. Celle-ci est brune, de forme ovale, d'environ 1/6 de pouce. Après cinq ou six jours, l'insecte atteint sa forme parfaite de petite mouche noire, aux yeux rouges, ayant une langue pointue qui s'avance en dessous de la tête. C'est là l'instrument de torture qui traverse le bétail. Il y a plusieurs générations dans une même saison, et la dernière hiverne dans la terre, sous la forme de crysalide. Les premières mouches apparaissent en mai, elles augmentent rapidement en nombre et tourmentent le bétail pendant toute la saison. Bien qu'elles n'aient pas fait mourir le bétail, paraît-il, elles le fatiguent tellement par leurs morsures, que les animaux maigrissent beaucoup, diminuent le lait tant en quantité qu'en qualité, du tiers et même de moitié. C'est là une très grande perte pour les cultivateurs qui négligent les remèdes que nous allons indiquer.

REMÈDES

Ceux-ci sont de deux espèces : 1o Les remèdes préventifs qui empêchent les morsures de la mouche ; 2o Les remédes actifs qui détruisent l'insecte dans ses diverses phases. Les premiers consistent dans des applications qui repoussent l'insecte et l'empêchent de mordre. Pour cela, n'importe quel graissage suffira : les huiles communes, les graisses d'essieux, le suif, une émulsion d'huile de charbon. Et étant appliqués aux endroits que fréquentent les mouches, ils les repoussent pour trois à quatre jours, et après trois ou quatre applications, l'effet du remède sera encore plus durable. Si l'on ajoute un peu d'acide carbolique ou d'huile de goudron à la graisse, l'effet en sera plus actif et de plus servira à guérir plus promptement des morsures antérieures. Il suffira d'ajouter à un gallon d'huile deux onces d'acide carbolique.

Un excellent remède, facile à appliquer, est l'émulsion de kérosine. Celle-ci s'obtient en mélangeant avec force pendant cinq minutes, au moyen d'une petite pompe ou d'une seringue,—deux parties d'huile de charbon avec une partie de savonnages qu'il faudra additionner de neuf fois la quantité d'eau. Le plus facile sera de répandre le mélange sur le bétail au moyen d'un pulvérisateur, petite pompe foulante dont l'orifice subdivise le liquide à l'infini comme une très fine poussière.

Les remèdes actifs les plus efficaces sont ceux qui tendent à détruire les œufs et les larves dans le fumier. On obtient ce résultat soit en répandant de la chaux, du plâtre ou des cendres sur les engrais frais, soit à étendre le fumier frais tous les deux jours de manière à le dessécher au soleil et de détruire ainsi l'insecte en le privant de ce qui est indispensable à son existence.

Comme on l'a vu plus haut, la ponte se fait toujours sur du fumier tout frais et les larves se nourrissent de la partie liquide de ces fumiers. Or, en les asséchant, ou en les répandant au plus tôt au soleil, l'insecte ne trouve plus sa nourriture et doit nécessairement périr.

Le plus court, à notre avis, est d'épandre le fumier frais. Un jeune homme le fera facilement. Il suffira de répéter cet ouvrage deux fois par semaine, s'il est bien fait.

JAMES FLETCHER.

Du *Journal d'Agriaulture Illustré.*

H. L. CHABOT
IMPORTATEUR DE
Vins, Liqueurs
— ET —
SPIRITUEUX.
—:477:—
RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG,
Ancien Magasin
RADIGER.
UNE VISITE EST SOLLICITÉE.
1a 10.8.92

SI jamais vous désirez annoncer quelque article, écrivez à GEORGE P. ROWELL & CIE, No. 10, Rue Spruce, New-York.

CHEMIN DE FER
— DU —
NORTHERN :-: PACIFIC.
La Route la plus Populaire et la Meilleure
POUR TOUS LES POINTS A
L'EST, AU SUD ET A L'OUEST.
Convoi quotidien de Winnipeg avec
Char Palais, Char Dortoir, Char Refectoir Elegant, et Excellentes Voitures de Premiere Classe.

La ligne de Chars Réfectoires, la meilleure route pour tous les points et mène le voyageur à travers un pays intéressant, se raccordant à heure fixe avec les autres lignes et lui procurant l'avantage de visiter les célèbres villes de Minneapolis, St. Paul et Chicago. Les malles et colis sont consignés pour tous les endroits à l'Est, sans embarras et sans retard. Pas d'examen des douaniers à subir.

BILLETS DE TRAVERSÉE POUR L'OCÉAN
Et Cabines pour aller et revenir d'Angleterre et de tous les pays européens. Les meilleures lignes de navires transatlantiques sont représentées.

Désirez-vous aller quelque part au Montana, dans Washington, l'Orégon ou la Colombie Anglaise, nous vous invitons d'une manière spéciale d'essayer notre ligne, qui peut indubitablement faire pour vous mieux qu'aucune autre. C'est la seule ligne directe par voie ferrée conduisant au Territoire de Washington.

LA ROUTE FAVORITE DES TOURISTES CALIFORNIENS

Pour plus amples informations concernant les taux, etc., adressez-vous personnellement ou par écrit à l'agent de billets le plus rapproché, à tout agent voyageur de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général C. F. N. P., Winnipeg.
CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets, C. F. N. P., St. Paul.
jno. 2.9.91

PHARMACIE SAINT-BONIFACE
Rue Dumoulin.
— STOCK COMPLET DE —
DROGUES, MEDECINES PATENTEES, PARFUMS. SAVONS.
TOUTES ESPECES DE TEINTURES.
Tout au comptant.
Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.
Les heures d'offices sont :— Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.
DR J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Téléphone No. 401.
N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88.

EN GARDE !
CHAQUE PALETTE DE
MYRTLE NAVY
PORTE EN BRONZE LES LETTRES
T. & B.
IL Y EN A PAS D'AUTRE
QUI SOIT VERITABLE.

HUGHES & HORN
(Successeurs de M. Hughes & Cie)
Entrepreneurs de Pompes Funebres et Embaumeurs
470 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG
Vis-à-vis la Banque Commerciale.
Tout est de première classe.
Ouvert à toutes heures.
19-7-92 *Téléphone* 413.

Dr Alex. F. D'Eschambault,
DOCTEUR EN MÉDECINE.
LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.
Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.
Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.
TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5390

TERRES A VENDRE.
10,000 Acres de Terre a Vendre
—DANS LA—
MUNICIPALITÉ DE LORNE, DANS ST. LÉON, SOMERSET, ST. ALPHONSE ET NOTRE-DAME DE LOURDES.
Ces établissements offrent de grands avantages aux colons désireux de se livrer à l'agriculture. Il y a des facilités de chemins de fer, des écoles des églises, du bois et d'excellente eau en abondance. Le sol est très fertile.
Pour plus amples détails s'adresser à
R. J. O'MALLEY,
jno 6.4.92 Somerset.

T. PELLETIER,
BARBIER - COIFFEUR,
Marchand de Tabac, Fruits, etc.
AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.
M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

FERRE, ROSENBERG & CIE
—:o: GROS ET DETAIL :o:—
— *PROPRIETAIRES* —
Importateurs de VINS, COGNAC et SPIRITUEUX FRANCAIS.
89 *RUE NOTRE-DAME EST, WINNIPEG.*
Telephone 774.
—:o:—
Vins des Grands Crus, Bordeaux et Bourgognes
IMPORTÉS DIRECTEMENT DES VIGNOBLES, (vente sur dégustation.)
—:o:—
CLARETS FRANÇAIS A PARTIR DE $1.25 LE GALLON.
—:o:—
—PARFUMERIE FRANÇAISE—
LAIT VIRGINAL, RÉGÉNÉRATEUR DE LA BEAUTÉ, SAVONS ET PARFUMS.
Specialite d'Eau de Cologne.
7-9-92

A SON ANCIEN POSTE !
M. J. B. Lauzon, Boucher,
Ayant repris son étal de Saint-Boniface, sollicite le patronage de
SES :-: ANCIENNES :-: PRATIQUES.
EN TOUT TEMPS IL POURRA ACHETER OU VENDRE
ANIMAUX GRAS, BŒUFS DE TRAVAIL, CHEVAUX, VACHES A LAIT, MOUTONS, COCHONS, VEAUX, VOLAILLES, ETC.
SATISFACTION GARANTIE ET PRIX MODÉRÉS COMME PAR LE PASSÉ.
Telephone No. 526. J. B. LAUZON.
11-5-92

Nouveau Magasin !
—:o:—
CHAUSSURES ! !
—:o:—
Richard Bourbeau A ouvert un magasin de Chaussures au
No. 360 de la Rue Principale,
WINNIPEG.
LE PUBLIC EN GENERAL EST INVITÉ A LUI ALLER FAIRE UNE VISITE.
SATISFACTION GARANTIE.
PRIX MODÉRÉS.
Le Seul Magasin Canadien-Francais dans cette Ligne a Winnipeg.

MAISON DE PENSION
Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph
SAINT-BONIFACE.
Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.
Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

LIBRAIRIE KEROACK,
547-RUE PRINCIPALE, WINNIPEG-547
— ET —
Saint-Boniface, Rue Dumoulin.
Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie
EN GROS ET EN DÉTAIL.
Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.
M. A. KEROACK.

HOTEL DE QUEBEC
AVENUE TACHE,
SAINT-BONIFACE, MAN.
ELIE CHAMBERLAND, Prop.
DE PREMIÈRE CLASSE.
Salles à dîner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

HOTEL SAINT-BONIFACE.
COIN DES RUES TACHÉ ET NOTRE-DAME.
FIDÈLE MONDOR, PROPRIÉTAIRE
De première classe, sous tous les rapports. Aussi bonnes écuries.
Prix modérés. La maison est avantageusement connue. 1a.7.11.88

HOTEL DU CANADA
RUE LOMBARD, WINNIPEG.
Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.
VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.
CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.
Prix modérés.
H. BENARD, - - PROPRIÉTAIRE.
25.11.91

CHEMIN DE FER
CANADIEN PACIFIQUE
Excursions dans l'Est.
Excursions en Europe.
Excursions à Banff.
Excursions à Nelson, C. A.
Excursions à Spokane.
Excursions à la Côte.
Excursions en Californie.
Excursions à l'Alaska.
Excursions au Japon.
Excursions en Chine.
Excursions autour du monde.
Les steamers des lacs "Le Manitoba," "l'Alberta" et "l'Athabaska," laissent Fort William tous les mardis, jeudis et samedis.
Les steamers océaniques "Empress of India," "Empress of Japan," "Empress of China," laissent Vancouver toutes les trois semaines.
Demandez des "Promenades d'Eté," (*Summer Tours*), "Pêche et Chasse," (*Fishing and Shooting*) et par l'Ouest au Levant, à Wm. McLeod, agent des billets de la cité, 471 rue Main, Winnipeg, J. S. Carter, agent de la gare, ou à
ROBT. KERR,
Agt. gén. des Pass.
1.20.92 jno Winnipeg.

HOTEL BEAUREGARD
Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.
Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.
Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89.

AUX DAMES !
Nous avons eu la bonne fortune de nous procurer trois échantillons complets, de
MANTES, ULSTERS ET MANTILLES
(De Fabrique Allemande principalement,)
Des Meilleurs Goûts. Coupe Garantie.
Les échantillons sont en vente sur nos tables à notre second étage. Cinq cents morceaux en tout.
Prix de $4.00 a $45.00.
Venez, visitez et faites un bon marché pendant qu'il en est temps.
Geo. H. Rodgers & Cie.
NUMERO 432, RUE MAIN.
Monsieur J. W. Lachambre continue à s'occuper de la clientèle de langue française. Son urbanité bien connue, et sa grande expérience, garantissent satisfaction aux français qui visiteront cet établissement.
GEO. H. RODGERS & CIE.

VIN DE CALIFORNIE
$1.50 LE GALLON.
—:o:—
Nous venons de recevoir un char de ce vin que nous vendons à $1.50 LE GALLON. C'est un vin exquis, vieilli par électricité et digne des plus fins dégustateurs.
—:o:—
Richard & Cie
—IMPORTATEURS DE—
VINS, LIQUEURS
— ET —
SPIRITUEUX
365 Rue Principale, Winnipeg.

J. A. SENECAL & CIE
Entrepreneurs-Menuisiers,
CONSTRUCTION DE BATISSES.
—SPECIALITE—
Eglises, Reparations, Autels, Balustres, Chaires.
PLANS ET DEVIS FOURNIS SUR DEMANDE.
Ateliers :—Avenue Taché, St. Boniface.
1a 1-6-92

LA LOTERIE de la PROVINCE de QUEBEC
AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATURE.
Etablie pour des fins d'utilité publique, telles que Centre d'Instruction et érection d'un grand édifice pour la Société St.-Jean-Baptiste de Montréal.
Tirages le 1er et le 3me Mercredi de chaque mois

3134 LOTS
Valant $52,740

GROS LOT
Valant $15,000

Billets, - $1.00
do - 25c.

Demandez les circulaires.
1a 20.8.90

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Lot	valant	$15,000—	$15,000
1	"	"	5,000—	5,000
1	"	"	2,500—	2,500
1	"	"	1,250—	1,250
2	Lots	"	500—	1,000
5	"	"	250—	1,250
25	"	"	50—	1,250
100	"	"	25—	2,500
200	"	"	15—	3,000
500	"	"	10—	5,000
Lots Approximatifs				
100	"	"	25—	2,500
100	"	"	15—	1,500
100	"	"	10—	1,000
999	"	"	5—	4,995
999	"	"	5—	4,995
3134	Lots	valant	- -	$52,740

S. E. LEFEBVRE,
Gerant.
81, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL, CANADA.

DICK, BANNING & CIE
—MARCHANDS DE—
BOIS EN GROS,
COMMERÇANTS ET FABRIQUANTS
MOULINS :-: KEEWATIN.
Toujours en vente quantité de Bois de Construction, Châssis, Portes, Lattes, Bardeaux, Papier Feutre et Papier Goudronné, et matériaux de construction généralement.
PRIX OBTENUS SUR DEMANDE A CET EFFET.
Bureau Principal et Cour :
Vis-a-vis la Gare des Voyageurs du C. P. R., A WINNIPEG.
Succursale a Portage-la-Prairie. 6m 15.4